



Non Réévaluation de pension et huissier

Par **brume**, le **08/01/2012** à **00:52**

Bonjour

l'ex mari de ma compagne n'a pas réévalué la pension alimentaire pour ses deux enfants cette année et cela d'une façon volontaire.

Malgré plusieurs demandes de son ex épouse, il n'a pas donner suite a ses obligations. Peut elle faire appel a un huissier pour régler ce litige et combien cela coutera ? dernière question : qui paie les frais ?
merci.

Par **Laure11**, le **08/01/2012** à **11:18**

Bonjour,

Que votre amie se déplace chez un huissier avec son jugement.
Le notaire se chargera se réindexer la pension alimentaire.
Les frais d'huissier seront à la charge de l'ex-époux de votre amie.

[s]Ne pas confondre réévaluation et réindexation :[/s]

- La réindexation intervient tous les ans selon un indice indiqué sur votre jugement de divorce. Il est possible de demander l'intervention d'un huissier ou d'un juriste pour calculer le nouveau montant de la pension.

- La réévaluation est une augmentation (ou une diminution) de la pension alimentaire. Il faut contacter le JAF pour demander une réévaluation de la pension alimentaire

Par **brume**, le **08/01/2012** à **14:32**

Il s'agit bien d'une réindexation annuelle.

Mais qui avance les frais ? sont ils payable par la personne qui paie la PA ou avancés par celle qui la touche et remboursées ensuite ?

A partir de quel moment doit on faire appel a l'huissier ?

Merci encore .